

COMMUNE DE SAINTE MARGUERITE DE CARROUGES

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept mai à vingt heures, sur la convocation et sous la présidence de M. PORTIER Jean-Yves, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Sainte Marguerite de Carrouges.

Date de convocation : 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents : M. PORTIER Jean-Yves, Maire, Mmes MANTEL Marie-Christine, ROLLAND Patricia, LOUVEAU PRODHOMME Fleur, CHALUMEAU Justine, GINO Clémence, M. MOREAU Pascal, CARPENTIER Pascal, MANSET Léopold, LAPORTE Julien

Absent : M. CHANTELOUP Alain ayant donné pouvoir à M. MOREAU Pascal

Ordre du Jour :

- Élection Secrétaire de Séance
 - Approbation Procès-Verbal du 09 avril 2026
 - Subventions Année 2026
 - Renouvellement Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
 - Renouvellement Commission Contrôle Liste Électorale
 - Désignation Délégués Site Natura 2000
 - Café Associatif - Contrat M. MUNARI
 - Point sur les Différentes Délégations
 - Questions Diverses

Élection Secrétaire de Séance

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir élire un secrétaire de séance.

A l'unanimité, Mme ROLLAND Patricia a été élue secrétaire de séance.

Approbation Procès-Verbal du 09 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 09 avril 2026 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Subventions Année 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les demandes de subventions reçues de diverses associations.

Il convient donc, après étude des demandes, de déterminer les montants d'attribution.

Certaines associations subventionnées habituellement n'ont pas encore effectué leur demande, Monsieur le Maire propose donc de provisionner des montants de subventions qui ne seront versés que si ces associations en font la demande.

Délibération 2026/024 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

<u>Liste des associations</u>	<u>VOTE 2026</u>
ADMR	60 €
Association anciens combattants	150 €
UNA pays d'Alençon	60 €
OGEC École du Sacré Cœur	10 072 €
Comice agricole de l'Udon	50 €
Football club Carrougien	100 €
Football club Vallée de l'Udon	100 €
Familles rurales du pays de carrouges	500 €
Carrouges Judo 61	100 €
Association Musicale Carrougienne	440 €
Banque Alimentaire de l'Orne	60 €
APE École Publique Carrouges	50 €

Association Plaisir des Âges - EHPAD Carrouges (Cadeaux de Noël)	50 €
Belle Équipe de Ste Marguerite	'----
Belle Équipe de Ste Marguerite	250 €
Amicale sapeurs pompiers Carrouges	100 €
JSP Carrouges - Rânes	100 €
APE École du Sacré Cœur	50 €
Association Eau Secours 61 - Écouves	0 €
Le Souvenir Français	50 €
TOTAL	12 342 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de prévoir ces sommes au budget primitif 2026 en section de fonctionnement

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces utiles et nécessaire à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Renouvellement Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Délibération 2026/025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- **DÉSIGNENT** les personnes suivantes, par tirage au sort selon la volonté du Conseil Municipal :

Civilité	Nom	Prénom
MME	LECORNU	Brigitte
M.	ANGER	Jean-François
M.	PUYOU-BRACQ	Jean
MME	CARPENTIER	Claire
M.	GRENET	Pascal
M.	DUMONT	Gérard
MME	MANTEL	Marie-Christine
M.	BLANCHE	Frédéric
MME	TRETON	Thérèse
MME	EBSTEIN	Annick
M.	LECLAIR	Olivier
M.	AUBRY	Claude
MME	BISSON	Madeleine
MME	HOARAU	Sylvie
MME	LOUVEAU PRODHOMME	Fleur
MME	BISSON	Josiane
MME	THOMAS	Myriam
MME	GODET	Valérie
M.	MOREAU	Pascal
M.	DELATTRE	Jean-Marc
MME	BUHOT	Floriane
M.	VOLTIER	Ludovic
M.	BOULNOIS	Christian
M.	DEFRIECHES	Hugues

- **CHARGENT** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces utiles et nécessaire à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Renouvellement Commission Contrôle Liste Électorale

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en application de l'article L. 19 du code électoral, il doit être procédé, à l'issue des élections municipales de 2026, au renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales au sein de la Commune.

Cette commission est chargée de veiller à la régularité des listes électorales.

Sa composition s'établit comme suit :

- un conseiller municipal, désigné parmi les volontaires ou, à défaut, le plus jeune d'entre eux ;
- un délégué de l'administration, désigné par le représentant de l'État ;
- un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire

Conformément à la réglementation en vigueur, ne peuvent siéger au sein de cette commission, le maire, les adjoints ainsi que les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Les délégués désignés par le représentant de l'État et par le Président du Tribunal Judiciaire doivent être des électeurs de la commune et ne peuvent être ni conseillers municipaux, ni agents de la Commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.

Délibération 2026/026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de désigner les personnes suivantes pour les représentants du conseil municipal :
 - Mme ROLLAND Patricia, titulaire
 - M. MOREAU Pascal, suppléant
- **DÉCIDE** de désigner les personnes suivantes pour les représentants de l'administration :
 - Mme DEMENAY Colette, titulaire
 - M. TRETON Yves, suppléant
- **DÉCIDE** de désigner les personnes suivantes pour représenter le tribunal :
 - Mme MARGUERITE Simonne
 - Mme DREUX Martine
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes pièces relatives à cette décision.

Désignation Délégués Site Natura 2000

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier émanant de la Région Normandie a été reçu à la mairie indiquant que la Commune de Sainte Marguerite de Carrouges est concernée par le site Natura 2000 FR2500099 "Haute Vallée de l'Orne et affluents".

La loi N° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, a notamment conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000. Ainsi,

depuis le 1^{er} janvier 2023, les Régions assurent l'autorité administrative des sites exclusivement terrestres.

Le comité de pilotage du site FR2500099 "Haute Vallée de l'Orne et affluents" est amené à se réunir dans les prochains mois. En tant que membre du comité de pilotage, un représentant de la Commune de Sainte Marguerite et un suppléant doivent être désignés, par délibération, afin de pouvoir y siéger.

Ce mandat permet au représentant de la collectivité, le cas échéant, de présenter sa candidature intuitu personae à la présidence du comité de pilotage, ou celle de la collectivité à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000, et de participer aux votes.

Ainsi, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au comité de pilotage du site Natura 2000 "Haute Vallée de l'Orne et affluents".

Délibération 2026/027

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** pour siéger au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 "Haute Vallée de l'Orne et affluents" :
 - en tant que titulaire : M. PORTIER Jean-Yves
 - en tant que suppléant : M. LAPORTE Julien
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Café Associatif – Contrat M. MUNARI

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. MUNARI Sandro, Architecte, a envoyé un adressé par mail, le 20 avril dernier, son contrat pour la phase 2 du projet Café Associatif qui s'élève à la somme de 7 662,80 Euros.

Ledit contrat a été daté et signé le 30 avril suivant. Il a été retourné par mail à M. MUNARI Sandro ainsi que l'acte d'engagement.

Point sur les Différentes Délégations

- SMAEP d'Écouves : Monsieur MOREAU Pascal, Conseiller Municipal, informe les membres du Conseil Municipal que, lors de sa dernière réunion, le SMAEP d'Écouves a élu un nouveau Président, M. AILLARD Sylvain. Le budget a été voté. Une rencontre avec le Bureau d'Études SOGETI devrait avoir lieu prochainement afin de connaître les résultats de l'étude patrimoniale. Le réseau couvre 248 kilomètres de canalisation. Des travaux ont été effectués sur seulement 5 kilomètres 600 (environ). Tout le reste est à faire...

- Parc Régional Normandie-Maine : Monsieur MANSET Léopold, Conseiller Municipal, informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue le 29 avril dernier au cours de laquelle plusieurs informations ont été communiquées sur

plusieurs sujets : projets inscrits CRTE, programme « Rénovation et Construction Durable », programme d'animation territoriale du Parc, animations et accompagnement 2026.

Questions Diverses :

- Sitcom Argentan : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une invitation a été adressée à la mairie pour une réunion dédiée à la gestion des déchets sur notre territoire qui se tiendra le MARDI 16 JUIN 2026 à 17 H 45 à Argentan. Ladite invitation sera adressée par mail aux Conseillers Municipaux.

- Mairie – Carrouges : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une invitation a été reçue pour la Commémoration du 08 mai qui se tiendra le DIMANCHE 10 MAI 2026.

- SDIS Orne : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une rencontre sera organisée au sein du SDIS de l'Orne pour passer un moment de découverte, d'échange et de convivialité. Une date sera communiquée ultérieurement.

- Banque Alimentaire de l'Orne : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Assemblée Générale se tiendra le MARDI 26 MAI 2026 à 14 H 30 à Alençon, Conseil Départemental de l'Orne, Salle d'Écouves.

- Lieutenant P. POTHIER, Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Carrouges : Envoi d'un Courrier à Transmettre et/ou à intégrer dans le bulletin municipal

- Actualisation des Contacts Téléphoniques d'Urgence suite aux Élections Municipales : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un mail a été reçu par le Cabinet du Préfet afin d'actualiser les contacts téléphoniques d'urgence suite aux élections municipales. Monsieur le Maire informe que ses coordonnées ainsi que celles des 3 adjoints seront communiquées.

- Site Internet : Madame GINO Clémence, Conseillère Municipale en charge du Site Internet de la Commune de Sainte Marguerite, demande ce qu'elle doit mettre comme informations sur le site.

- Porte Ouverte Pépinières La Normandière : Madame CHALUMEAU Justine, Conseillère Municipale, informe qu'une porte ouverte aura lieu les samedi 16 et dimanche 17 mai 2026.

- Informations diverses concernant les adjoints : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les adjoints gèrent :

- Mme MANTEL Marie-Christine : le bulletin municipal
- M. CARPENTIER Pascal : le SDIS. Il demande le plan de la SAUR.
- Mme GINO Clémence : le site internet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance.

Fin de Séance : 22 H 45

M. PORTIER Jean-Yves
Maire